

VIDE-GRENIER BROCANTE

Silly-sur-Nied
Dimanche 11 septembre 2016

*Rue
Principale*

*à partir
de 6h00*

*Animations,
buvette et
restauration*



INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Bruna MULOT

06 64 24 02 66

Marie-Thérèse ROCHET

07 60 99 58 97

Paielement exigé dès l'inscription

VIDE-GRENIER BROCANTE

Silly-sur-Nied
Dimanche 11 septembre 2016

*Rue
Principale*

*à partir
de 6h00*

*Animations,
buvette et
restauration*



INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Bruna MULOT

06 64 24 02 66

Marie-Thérèse ROCHET

07 60 99 58 97

Paielement exigé dès l'inscription

L'Association des Loisirs de Silly-sur-Nied organise son

VIDE-GRENIER 2016

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016

De 6h00 à 17h00

Pour vous inscrire :

- ❖ Remplissez le bulletin d'inscription ci-dessous
- ❖ Joignez votre chèque à l'ordre de « Association des Loisirs de Silly-sur-Nied »
- ❖ Adresser bulletin et chèque à Mairie de Silly-sur-Nied
7 rue de l'école
57530 Silly-sur-Nied

Date limite d'inscription : Mardi 6 septembre 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

Nombre de mètres linéaires souhaités (compris entre 2 ml et 15 ml)

Prix du mètre linéaire :

X 2,00 €

Montant total du chèque à établir :

 €

**LES DEMANDES NON ACCOMPAGNEES DU PAIEMENT DE L'EMPLACEMENT
NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDERATION**

L'Association des Loisirs de Silly-sur-Nied organise son

VIDE-GRENIER 2016

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016

De 6h00 à 17h00

Pour vous inscrire :

- ❖ Remplissez le bulletin d'inscription ci-dessous
- ❖ Joignez votre chèque à l'ordre de « Association des Loisirs de Silly-sur-Nied »
- ❖ Adresser bulletin et chèque à Mairie de Silly-sur-Nied
7 rue de l'école
57530 Silly-sur-Nied

Date limite d'inscription : Mardi 6 septembre 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

Nombre de mètres linéaires souhaités (compris entre 2 ml et 15 ml)

Prix du mètre linéaire :

X 2,00 €

Montant total du chèque à établir :

 €

**LES DEMANDES NON ACCOMPAGNEES DU PAIEMENT DE L'EMPLACEMENT
NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDERATION**